Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 13/05/2026
ID : 031-213101181-20260506-DC202620-AR

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Extrait du registre des décisions du Maire

Décision 2026-20

FINANCES LOCALES – Tarifs périscolaires et extrascolaires

La maire de la commune de CASTELNAU D'ESTRETEFONDS,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;
Vu la délibération D 2026/02-05 du 20 mars 2026 portant délégation permanente à la Maire de CASTELNAU D'ESTRETEFONDS ;
Considérant qu'il convient d'adapter à l'évolution des prix l'ensemble des tarifs des services périscolaires et extrascolaires à compter du 1er septembre 2026 ;
Sur le rapport de Monsieur Olivier ARNAUD, Adjoint au Maire,

DECIDE

Article 1er : Une augmentation est appliquée à l'ensemble des tarifs des services périscolaires et extrascolaires à compter du 1er septembre 2026.

Les nouvelles grilles tarifaires s'établissent ainsi :

TARIFS ALAE 2026-2027					
QUOTIENT FAMILIAL	Matin	Midi	Repas	Soir 16h15-17h00	Soir 17h01-19h00
Jusqu'à 400 €	0.64 €	0.78 €	1.00 €	0.60 €	0.78 €
401 à 600 €	0.70 €	0.86 €	1.00 €	0.66 €	0.86 €
601 à 800 €	0.74 €	0.90 €	1.00 €	0.69 €	0.90 €
801 à 1000 €	0.77 €	0.95 €	1.00 €	0.72 €	0.95 €
1001 à 1200 €	0.86 €	1.05 €	2.58 €	0.81 €	1.05 €
1201 à 1400 €	0.91 €	1.11 €	2.75 €	0.86 €	1.11 €
1401 à 1700 €	0.97 €	1.19 €	2.93 €	0.91 €	1.19 €
1701 à 2000 €	1.03 €	1.26 €	3.18 €	0.97 €	1.26 €
2000 à 2500 €	1.08 €	1.31 €	3.45 €	1.02 €	1.31 €
2501 à 3000 €	1.13 €	1.40 €	3.87 €	1.07 €	1.40 €
3001 à 3500 €	1.20 €	1.47 €	4.37 €	1.12 €	1.47 €
3501 à 4000 €	1.26 €	1.54 €	4.96 €	1.18 €	1.54 €
4001 et + (indéterminé)	1.31 €	1.62 €	5.64 €	1.24 €	1.62 €
Adultes Agents			4.28 €		
Enfants des agents de la collectivité	Gratuit	Calculé en fonction du QF de l'agent	Calculé en fonction du QF de l'agent	Gratuit	Gratuit
Adultes Enseignants			5.36 €		
Adultes Extérieur			6.33 €		

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 13/05/2026
ID : 031-213101181-20260506-DC202620-AR

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Extrait du registre des décisions du Maire

TARIFS ALAE 2026-2027 Enfants extérieurs à la commune					
QUOTIENT FAMILIAL	Matin	Midi	Repas	Soir 16h15-17h00	Soir 17h01-19h00
Jusqu'à 400 €	0.70 €	0.85 €	1.00 €	0.66 €	0.85 €
401 à 600 €	0.77 €	0.95 €	1.00 €	0.73 €	0.95 €
601 à 800 €	0.81 €	0.99 €	1.00 €	0.76 €	0.99 €
801 à 1000 €	0.84 €	1.04 €	1.00 €	0.80 €	1.04 €
1001 à 1200 €	0.95 €	1.16 €	2.84 €	0.89 €	1.16 €
1201 à 1400 €	1.00 €	1.22 €	3.03 €	0.95 €	1.22 €
1401 à 1700 €	1.06 €	1.31 €	3.22 €	1.00 €	1.31 €
1701 à 2000 €	1.13 €	1.39 €	3.50 €	1.06 €	1.39 €
2000 à 2500 €	1.19 €	1.44 €	3.80 €	1.12 €	1.44 €
2501 à 3000 €	1.25 €	1.54 €	4.26 €	1.18 €	1.54 €
3001 à 3500 €	1.32 €	1.62 €	4.80 €	1.24 €	1.62 €
3501 à 4000 €	1.39 €	1.70 €	5.45 €	1.29 €	1.70 €
4001 et + (indéterminé)	1.44 €	1.78 €	6.20 €	1.36 €	1.78 €

TARIFS ALSH 2026-2027			
QUOTIENT FAMILIAL	Demi-journée avec repas	Journée avec repas	Forfait semaine
	Réservé	Réservé	Réservé
Jusqu'à 400 €	7.71 €	9.86 €	44.35 €
401 à 600 €	8.44 €	10.77 €	48.49 €
601 à 800 €	8.86 €	11.30 €	50.85 €
801 à 1000 €	9.26 €	11.82 €	53.22 €
1001 à 1200 €	10.29 €	13.15 €	59.14 €
1201 à 1400 €	10.91 €	13.93 €	62.69 €
1401 à 1700 €	11.63 €	14.86 €	66.82 €
1701 à 2000 €	12.35 €	15.76 €	70.97 €
2000 à 2500 €	12.97 €	16.56 €	74.51 €
2501 à 3000 €	13.69 €	17.48 €	78.66 €
3001 à 3500 €	14.41 €	18.40 €	82.79 €
3501 à 4000 €	15.13 €	19.32 €	86.93 €
4001 et +	15.86 €	20.24 €	91.07 €
Enfants des agents de la collectivité	Uniquement repas en fonction du QF	Uniquement repas et prix de la sortie si prévue en fonction du QF	Uniquement repas et prix de la sortie si prévue en fonction du QF

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 13/05/2026
ID : 031-213101181-20260506-DC202620-AR

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Extrait du registre des décisions du Maire

Tarifs du mercredi 2026 2027		
QUOTIENT FAMILIAL	12H00-14H00 avec repas	Demi-journée avec repas
	Réservé	Réservé
Jusqu'à 400 €	3.73 €	7.71 €
401 à 600 €	4.07 €	8.44 €
601 à 800 €	4.26 €	8.86 €
801 à 1000 €	4.47 €	9.26 €
1001 à 1200 €	4.96 €	10.29 €
1201 à 1400 €	5.26 €	10.91 €
1401 à 1700 €	5.60 €	11.63 €
1701 à 2000 €	5.95 €	12.35 €
2000 à 2500 €	6.25 €	12.97 €
2501 à 3000 €	6.59 €	13.69 €
3001 à 3500 €	6.94 €	14.41 €
3501 à 4000 €	7.30 €	15.13 €
4001 et +	7.63 €	15.86 €
Enfants des agents de la collectivité	Uniquement le repas en fonction du QF	Uniquement le repas en fonction du QF

Article 2 : Les recettes sont inscrites au budget de la commune, section Fonctionnement.

Article 3 : Madame le Maire rendra compte de la présente décision à la prochaine séance du conseil municipal.

Fait à Castelnau d'Estrétefonds,
Le 06/05/2026

La Maire

MAIRIE de CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS (Hte-Garonne)

Sandrine SIGAL

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.